



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°87-2018-037

PUBLIÉ LE 21 AVRIL 2018

Sommaire

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2018-04-18-002 - Arrêté fixant la liste des candidats admis à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (1 page)	Page 3
87-2018-04-17-001 - Arrêté modificatif n° 18-162 portant réglementation de la circulation sur la RN147 à l'occasion des travaux sur le carrefour de Bel Air sur la RN147 du PR 58+000 à 60+555 (4 pages)	Page 5
87-2018-04-05-008 - Arrêté portant constitution du jury pour le certificat de compétences de formateurs en prévention et secours civiques (1 page)	Page 10

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2018-04-18-002

Arrêté fixant la liste des candidats admis à l'emploi de
formateur en prévention et secours civiques

candidats admis à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques

ARTICLE 1^{er} – La liste des candidats admis à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques, est la suivante :

- Marilyne AULONG, née le 28 juillet 1976 à Guéret.
FPSC n° 87-2018-82
- Marie BLANCHOT née MONTAZEM, née le 21 novembre 1975 à Caen.
FPSC n° 87-2018-83
- Nadine BOMPEIX, née le 18 juin 1960 à Saint-Etienne-de-Fursac.
FPSC n° 87-2018-84
- Christelle CAMILIERI, née le 17 mars 1984 à Langon.
FPSC n° 87-2018-85
- Marine de VAULCHIER du DESCHAUX, née le 10 avril 1985 à Besançon.
FPSC n° 87-2018-86
- Emmanuelle FAUCHER née LACOUR, née le 26 février 1982 à Saint-Michel.
FPSC n° 87-2018-87
- Amélie HERAULT, née le 11 mars 1984 à Châteauroux.
FPSC n°87-2018-88
- Lynda KACIOUI, née le 13 août 1979 à Paris.
FPSC n°87-2018-89
- Sophie LOPEZ, née le 22 septembre 1977 à Limoges.
FPSC n°87-2018-90
- Pascal MONSSIEUR, né le 1^{er} janvier 1964 à Fontenay-le-Comte.
FPSC n°87-2018-91
- Aurore PEREIRA, née le 7 janvier 1981 à Limoges.
FPSC n°87-2018-92
- Cécile RAYMOND, née le 12 juin 1979 à Angoulême.
FPSC n°87-2018-93
- Séverine ROULEAU née BOISSOU, née le 3 mars 1980 à Limoges.
FPSC n°87-2018-94
- Muriel SELLIN, née le 9 octobre 1970 à Vannes.
FPSC n°87-2018-95
- Claire SURAN née DURGUEIL, née le 29 janvier 1982 à Limoges.
FPSC n°87-2018-96
- Julien TINDILIERE, né le 10 décembre 1987 à Les Pavillons-sous-Bois.
FPSC n°87-2018-97

ARTICLE 2 - La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet et le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Date de la signature du document : le 18 avril 2018

Signataire : Angélique ROCHER-BEDJOUJOU, directrice de cabinet, préfecture de la Haute-Vienne

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2018-04-17-001

Arrêté modificatif n° 18-162 portant réglementation de la circulation sur la RN147 à l'occasion des travaux sur le carrefour de Bel Air sur la RN147 du PR 58+000 à 60+555

Direction Interdépartementale des Routes
Centre-Ouest

Limoges, le

ARRETE N°18-162-DIRCOPOIT-87- MODIFICATIF
PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LA RN 147
À L'OCCASION DES TRAVAUX SUR LE CARREFOUR DE BEL AIR SUR LA RN
147 DU PR 58+000 À 60+555

Commune de Bussière Poitevine
hors agglomération

le Préfet de la Haute-Vienne,
la Préfète de la Vienne,
le Maire du Dorat

Vu le code de la route

Vu le code de la voirie routière

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1) approuvée par les arrêtés interministériels du 8 avril 2002 et du 31 juillet 2002 et modifiée par arrêté du 6 décembre 2011 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ;

Vu la circulaire du 08 décembre 2017 relative au calendrier des jours « hors chantier » pour l'année 2018;

Vu l'arrêté du 29 mai 2005 portant constitution des Directions Interdépartementales des Routes modifié;

Vu le décret n° 2013-1181 du 17 décembre 2013 portant création et organisation des Directions Interdépartementales des Routes;

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2015 de Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne, portant délégation de signature à Monsieur Denis Borde, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest;

Vu l'arrêté en date du 4 septembre 2017 de Madame la Préfète de la Vienne, portant délégation de signature à Monsieur Denis Borde, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest;

Vu la décision n° 2017-2-87 en date du 1er septembre 2017 de Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest donnant délégation de signature aux directeurs adjoints;

Vu la décision n° 2017-2-86 en date du 8 septembre 2017 de Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest donnant délégation de signature aux directeurs adjoints;

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de la Vienne en date du 23 mars 2018

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de la Haute-Vienne en date du 14 mars 2018

Vu l'avis favorable du Maire du Dorat en date du 23 mars 2018

Vu l'avis favorable du Maire de La Trimouille en date du 23 mars 2018

Vu l'avis favorable du Maire du Montmorillon en date du 21 mars 2018

Vu l'avis favorable du Maire d'Adriers en date du 14 mars 2018

Vu l'avis favorable du Maire de Bussière Poitevine en date du 15 mars 2018

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures d'exploitation durant les travaux de réfection du carrefour de Bel Air de Bussière Poitevine, RN 147 entre les PR 58+000 et 60+555. Pour cause d'intempéries la durée des travaux est prolongé jusqu'au lundi 23 avril 2018.

ARRETE

Article 1^{er} :

La circulation sera interdite à tout véhicule sur le carrefour de Bel Air de Bussière Poitevine sur la RN 147 entre les PR 58+000 et 60+555 dans les 2 sens de circulation. Cette disposition s'appliquera du mardi 03 au vendredi 20 avril 2018 et du 20 avril au 23 avril 2018.

Article 2 :

La réalisation des travaux dans le carrefour de Bel Air nécessite la mise en place des déviations suivantes :

Pour le trafic de transit et les Poids Lourds(sauf desserte locale) :

Dans le sens Limoges >Poitiers :

- Sur la RN 147 contournement de Bellac prendre la RD 675 Le Dorat puis La Trimouille (via le boulevard des Pyrénées (RD675), boulevard du 8 mai 1945 et l'avenue de Verdun)
- RD 727 La Trimouille, Montmorillon et Lussac les Chateaux
- RD 727b jusqu'à la RN 147, carrefour giratoire à l'entrée de Lussac les Chateaux, fin de déviation

Dans le sens Poitiers>Limoges:

- RN 147, carrefour giratoire à la sortie de Lussac les Chateaux, prendre la Rd 727b puis la RD 727, Montmorillon et La Trimouille
- RD 675 La Trimouille , Le Dorat (via le boulevard du 8 mai 1945, le boulevard St Louis et l'avenue de la gare) et la RN 147 sur le contournement de Bellac, fin de déviation

Pour le trafic local (véhicules légers) :

Dans le sens Bellac>Lussac les Chateaux

- Au carrefour RN147/RD 4 prendre la RD 4 jusqu'à St Rémy de Montmorillon
- RD 10 entre St Rémy de Montmorillon et la RN 147, carrefour giratoire de Lathus, fin de déviation

Dans le sens Lussac les Chateaux>Bellac

- Au carrefour giratoire RN 147/RD 10 à Lathus, prendre la RD 10 jusqu'à Adriers
- RD 729 jusqu'à la RD 113
- RD 113 jusqu'à la RD 151
- RD 151 jusqu'à la RD 107
- RD 107 jusqu'à la RN 147, fin de déviation

Article 3 :

Afin de sécuriser l'itinéraire de déviation et faciliter le croisement des usagers, les dispositions suivantes seront mises en place dans l'agglomération du Dorat :

- La circulation sera alternée par feux KR11 sur 200m entre le boulevard du 8 mai 1945 et le boulevard Saint Louis.

- La mesure ci-dessus impose la fermeture de la sortie de la route de « La Barre » vers les boulevards du 8 mai 1945 et Saint Louis et la mise en place d'une déviation via l'avenue des vignes et l'avenue Louis Ricoux jusqu'à la RD 942.

Article 4 :

Des panneaux d'information seront mis en place, dans chaque sens de circulation sur la RN147 une semaine avant le début des travaux.

La signalisation réglementaire du chantier, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (quatrième et huitième partie) sera mise en place, entretenue et déposée par les services de la DIRCO, district de Poitiers. La coupure de la RN 147 sera annoncée sur le panneau à message variable du contournement de Bellac dans le sens Poitiers-Limoges.

La signalisation réglementaire des déviations, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (quatrième et huitième partie) sera mise en place, entretenue et déposée par les services de la DIRCO, district de Poitiers.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 :

- Le secrétaire général de la préfecture du département de la Haute-Vienne ;
 - le secrétaire général de la préfecture du département de la Vienne ;
 - le directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest – DIRCO ;
 - le commandant du groupement de gendarmerie du département de la Haute-Vienne ;
 - le commandant du groupement de gendarmerie du département de la Vienne ;
 - le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne
 - le Président du Conseil Départemental de la Vienne ;
 - le Président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine (transports scolaires)
- sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à :
- M. le Maire de La Trimouille
 - M. le Maire de Montmorillon
 - M. le Maire d'Adriers
 - M. le Maire de Bussière Poitevine
 - L'Inspecteur Départemental du Service Incendie et de secours du département de la Haute-Vienne ;
 - L'Inspecteur Départemental du Service Incendie et de secours du département de la Vienne ;
 - La DDT de la Haute-Vienne ;
 - La DDT de la Vienne ;

Au Dorat, le 17/AVR. 2018

Mr Le Maire



Bernard MAGNIN

A Limoges, le 16 AVR. 2018

Pour le Préfet de la Haute Vienne

Pour la Préfète de la Vienne

et par délégation
Le Directeur Interdépartemental
des Routes Centre-Ouest

Denis BORDE

Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2018-04-05-008

Arrêté portant constitution du jury pour le certificat de
compétences de formateurs en prévention et secours
civiques

Composition jury FPSC

ARTICLE 1^{er} – Un jury se réunira pour l'obtention du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques:

**le vendredi 6 avril 2018
à la préfecture de Limoges**

pour des candidats présentés par le Rectorat de l'académie de Limoges.

ARTICLE 2 - Le jury est composé comme suit :

- Médecin :
 - Docteur Jean-Marie PRADET, médecin, désigné président du jury,

- Formateurs de formateurs:
 - Jérémie RIVAL
 - Pierre JOUANNARD ,
 - Jean-Paul SCHMITT ,

- Personne qualifiée au niveau départemental dans le domaine de la pédagogie du secourisme :
 - Samuel GIRET

ARTICLE 3 - Le jury ne peut valablement délibérer que s'il est au complet. Les délibérations sont secrètes.

ARTICLE 4 - La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet et le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Date de la signature du document : le 5 avril 2018

Signataire : Angélique ROCHER-BEDJOUJOU, directrice de cabinet, Préfecture de la Haute-Vienne